

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 17 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai, le Conseil Municipal dûment convoqué le onze mai deux-mil vingt-deux s'est réuni à dix-huit heures trente en session ordinaire à Salle du Quadrille sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis		X		
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
BRIAUD Philippe	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
ROTUREAU Jacky	X			
FLEURY Félix	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
CHOUTEAU Annie	X			
GOUAS Corinne	X			
MARTIN Jacky	X			
COCAULT Gaëlle	X			
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
TENET Christiane	X			
PAVAGEAU Didier	X			
ROUBY Guillaume	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
BONNET Sébastien	X			
GOBIN Sonia	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
VILLETTE Anne-Sophie	X			
CACHO SANCHEZ Jorge		X		
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier		X		
BATY Annabelle	X			
DUBOIS Florent	X			

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Patrick SIMON et Marie-Dominique VILMUS
Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

Aucune observation n'étant formulée ; le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal de deux démissions de Conseillères Municipales, Hélène MARTINEAU et Laurence COMBESCOT et de l'arrivée de deux nouveaux élus, Annabelle BATY et Florent DUBOIS.

Félix FLEURY propose au Conseil Municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour : « proposition de GRDF sur le raccordement au réseau » (délibération n° 11) : le Conseil Municipal donne son accord.

1- PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les Jeun Conseillers Municipaux présente les activités et opérations qu'ils ont effectuées au cours de l'année écoulée :

- L'opération « un arbre, une vie »
- Une collecte de jouets
- la retraite aux flambeaux de Noël
- La création de cartes de vœux pour les résidents de l'EHPAD
- La formation « gestes qui sauvent »
- Le recyclage des déchets
- L'inauguration de la tyrolienne (plan des 2 Fontaines)

2- FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRES 2022/2023 : *DÉLIBÉRATION 01*

Jacky ROTUREAU propose au Conseil Municipal de réviser la tarification pour la restauration scolaire 2022/2023.

Il propose compte-tenu de l'évolution des prix et des dépenses une augmentation de 2,5 %

➤ Restauration scolaire Saligny et « les Chaumes » à Belleville

	ENFANT BELLEVIGNOIS	ENFANT DE BEAUFOU	ENFANT NON BELLEVIGNOIS	ENSEIGNANT OU ADULTE
Régulier (1 à 4 jours)	Tarification sociale (voir ci-dessous)	4,62 € dont 0,35 € pris en charge par la Cne de Beaufou	4,99 €	6,98 €
Exceptionnel	4,72 €	5,73 €	6,10 €	
Repas 3 ^{ème} enfant de la même famille	1,00 €			

➤ Tarification sociale

- Tranche 1 QF ≤ 500 : 1,00 € (+ 2 € de l'État)
- Tranche 2 500 < QF ≤ 700 : 3,73 €
- Tranche 3 700 < QF ≤ 1100 : 4,00 €
- Tranche 4 1 100 < QF : 4,16 €

Une carence de 2 jours sera appliquée ; le remboursement se fera à partir du 3^{ème} jour d'absence.

➤ Vente de repas aux associations à Belleville :

→ Propose que la différence entre le prix de revient du repas confectionné par l'EHPAD et le prix de vente aux associations sera pris en charge par la commune moyennant le versement d'une subvention au CCAS.

→ Propose le prix de vente des repas aux associations :

✗ Enfant bellevignois	1,61 €
✗ Enfant non bellevignois	2,83 €
✗ Enfant de Beaufou	2,83 €*
✗ Personnel association ou stagiaire	1,61 €
✗ Enseignant	5,18 €
✗ Repas sans allergène famille	3,64 €
✗ Repas sans allergène association	3,64 €
✗ Repas 3ème enfant bellevignois de la même famille	0,84 €

* moins la participation de la commune de Beaufou

La facturation des repas aux associations est assurée par l'EHPAD l'Orée du Bocage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les tarifs de la restauration scolaire évoqués ci-dessus qui seront effectifs à compter du 1er septembre 2022 pour l'année scolaire et révisables au 1^{er} janvier 2023 suivant l'évolution des prix et dépenses.

3- **TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1^{ER} JUIN 2022** DÉLIBÉRATION 02

Jacky ROTUREAU soumet au Conseil Municipal le tableau des effectifs du Personnel Communal au 1^{er} juin 2022 :

Agent	Situation au 1 ^{er} juin 2021		Situation au 1 ^{er} juin 2022		Observations
	Grade ou emploi	Cat.	Grade ou emploi	Cat.	
Filière Administrative					
TEXIER Patrick	Directeur des Services	A	Directeur des Services	A	
1	Attaché H.C.	A	Attaché H.C.	A	
AUBRET Gwénaëlle	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	
CARTRON Magalie	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	
PELÉ Véronique	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	
LEROUX Nathalie	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	
RAUTURIER Edwige	Adj. Animation Princ. 2ème clas.	C	Adj. Animation Princ. 2ème clas.	C	
CLAIRGEAUX Romain	Adj. Admin. Territorial	C	Adj. Admin. Territorial	C	
RAUTUREAU Stéphanie	Adj. Admin. Territorial	C	Adj. Admin. Territorial	C	
SULPICE Christèle	Adj. Admin. Territorial	C	Adjoint Administratif Princ. 2ème classe	C	
FORGET Cindy	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	Disponibilité
Filière Technique					
	Technicien	B	Technicien		Vacant
PERRAUDEAU Yvon	Agent de Maîtrise	C	Agent de Maîtrise	C	
LAMY Alexandre	Agent de Maîtrise Principal	C	Agent de Maîtrise Principal	C	
MINAUD Freddy	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
HERMOUET Bruno	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	
MATHIAS Thomas	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	
VINCENT Fabrice	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	

Filière Technnique (suite)					
HERY Thibault	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
CHARRIER Sébastien	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
CLARCK Sabrina	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
FRICONNEAU Estelle	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
MIRANVILLE Marie-Aline	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
HERBRETEAU Catherine	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	
RORTAIS Séverine	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
REY Corinne	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
GAUVRIT Melvin	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
CANTIN Aurélie	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
DAUTRICH Morgane	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
LOISEAU Ophéline	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
BLAIN Claude	Adj. Techn. Territorial	€	Adj. Techn. Territorial	C	
BOUCONNET Sébastien	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
SUDER Paul			Adt. Techn. Territorial stagiaire	C	
GIRAUD Véronique	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
BOILEVE Faustine	Adj. Techn. Territorial	€	Adj. Techn. Territorial	€	Démission
Filière sociale - médico-sociale					
CAILLAUD Elodie	Infirmière de clas. supérieure	B	Infirmière en soins généraux	B	
BURGAUD Florence	Aux. de Puériculture Princ. 2ème clas.	C	Aux. de Puériculture de classe normale	C	
JOYAU Létizia	Aux. de Puériculture Princ. 2ème clas.	C	Aux. de Puériculture de classe normale	C	
PUAUD Jacqueline	Agent Spéc. Princ. 1ère clas. Éc. Mat.	C	Agent Spéc. Princ. 1ère clas. Éc. Mat.	C	
KASMI Chantal	Agent Spéc. Princ. 2ème clas. Éc. mat.	C	Agent Spéc. Princ. 2ème clas. Éc. mat.	C	
CDD - Intérimaires TREMPLIN - CDG 85 - Apprentis					
CDD Solidarité	Assistance aux personnes âgées (CDD)		Assistance aux personnes âgées (CDD)		
Agents Tremplin Bellevill	5 Missions "cantine-école-ménage- crèche"		5 Missions "cantine-école-ménage- crèche"		
Agents Tremplin Saligny	7 Missions "cantine-école-ménage"		7 Missions "cantine-école-ménage"		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs du personnel communal.

4- MARCHÉ À BONS DE COMMANDE (TRAVAUX ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE) 2022/2025 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DÉLIBÉRATION 03

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'appel d'offres pour le marché à bons de commande pour l'entretien et les travaux de voirie, le résultat a été le suivant :

	1- Valeur Technique de l'offre					2- Prix		NOTE GLOBALE	Classement
	Moyens humaines et matériels (/20 pts)	Cerficiation de l'Ets (/5 pts)	Méthodes d'exécution (/10 pts)	Hygiène, la sécurité et la gestion des déchets (/10 pts)	Délai d'intervention (/5 pts)	Note sur 50	Note sur 50 (selon la formule)		
VALOT TP	20	5	10	8	5	48	42,67	90,67	2
SEDEP	16	4	6	8	4	38	39,39	77,39	3
EIFFAGE	20	5	10	8	4	47	48	95,00	1

La société EIFFAGE est donc proposée à l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché à bons de commande pour l'entretien et les travaux de voirie.

5- MARCHÉ « MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE » : ATTRIBUTION DE LA MISSION DÉLIBÉRATION 04

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche, le résultat a été le suivant :

	Taux	Prix	Clas.	Note	Moyens structure	Description Méthologie Programme	Plannings & étapes	Réf. Équival.	Réf. critères énergétiques	S/total MMR	TOTAL	Classement final
SICA D'HABITAT RURAL DE VENDÉE 27 rue Benjamin Franklin 85000 LA ROCHE SUR YON	8,98%	53 880 €	5	35,19	12	10	12	12	12	58	93,19	4
VALLÉE ARCHITECTURE 37 rue Alain Gautier - Olonne sur Mer 85100 LES SABLES D'OLONNE	10,50%	63 000 €	8	30,10	12	10	12	12	12	58	88,10	7
EURL LM ARCHITECTE 6 route des Sablons 44380 BOUAYE	10,12%	60 725 €	7	31,22	12	10	12	10	12	56	87,22	8
C+M 79 rue Sadi Carnot 17500 JONZAC	9,40%	56 400 €	6	33,62	12	10	12	12	12	58	91,62	6
DIAGONALE 14 place du Marché 85170 LE POIRÉ SUR VIE	8,60%	51 600 €	4	36,74	10	12	12	10	12	56	92,74	5
BRA 167 route de Lorient 35000 RENNES	14,16%	84 900 €	9	22,33	2	10	12	6	12	42	64,33	9
DGA Architectes et associés 5 rue Georges Legagneux 85500 LES HERBIERS	7,90%	47 400 €	1	40,00	12	10	12	12	12	58	98,00	1
OAU 9 avenue Carnot - BP 60053 85102 LES SABLES D'OLONNE	8,00%	48 000 €	2	39,50	12	10	12	10	12	56	95,50	2
M. Benoit ROTTELEUR 11 rue de la Brardière 85340 L'ILE D'OLONNE	8,25%	49 500 €	3	38,30	10	10	12	12	12	56	94,30	3

Le cabinet DGA Architectes et associés est proposé pour l'attribution de ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche.

6- RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LA MARELLE, SALLE D'ACTIVITÉ, MAIRIE DÉLÉGUÉE DE SALIGNY : DEMANDE DE SUBVENTIONS DÉLIBÉRATION 05

Jacky ROTUREAU rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique des trois bâtiments : accueil de loisirs, la salle d'activités associatives et la Mairie de Saligny.

Les travaux consistent à réaliser une boucle géothermique pour le chauffage et des travaux de rénovation permettant des gains énergétiques.

Le coût du projet est estimé, au stade de APD, 1 412 000 €uros hors taxes :

→ Travaux	:	1 282 000 €
→ Horaires et divers	:	130 000 €

Le plan de financement serait le suivant :

→ État DETR	:	300 000 €
→ État DSIL	:	62 615 €
→ Région (rénovation thermique)	:	44 400 €
→ Région (Fonds reconquête)	:	220 000 €
→ CAF	:	115 000 €
→ SyDEV	:	40 000 €
→ Autofinancement (+ TVA)	:	629 985 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet et le plan de financement
- Décide de solliciter les aides

7- CHARTRE « QUALITÉ DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES VIE ET BOULOGNE »

DÉLIBÉRATION 06

Jacky ROTUREAU présente au Conseil Municipal le projet de « charte qualité des itinéraires de randonnées Vie et Boulogne ».

Pour BELLEVIGNY, le sentier des 2 Fontaines est retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- Approuve la convention proposée
- Autorise Monsieur le Maire à la signer

8- APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE(CTG) ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE ET LES COMMUNES

DÉLIBÉRATION 07

La CAF, la Communauté de Communes Vie et Boulogne, les communes ont signé, le 16 septembre 2021, la Convention Territoriale Globale pour mettre en œuvre le projet social de territoire « Vivre et grandir ensemble » pour les années 2021-2024.

Cette convention a permis de valider les 3 premiers volets du projet (petite enfance, parentalité, accès aux services administratifs et démarches en ligne) et de s'engager à finaliser les 3 derniers (enfance, jeunesse, accompagnement social) ;

3 groupes de travail thématiques composés d'élus, professionnels, habitants, membres du conseil de développement se sont réunis pour co-construire les enjeux et le plan d'actions sur la base d'un diagnostic partagé. Leurs travaux ont été enrichis par la réflexion des commissions communautaires et validés lors du comité de pilotage du 24 février.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 à la CTG intégrant les volets enfance, jeunesse, accompagnement social ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la CTG ;
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 à la CTG intégrant les volets enfance, jeunesse, accompagnement social ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la CTG ;
- De charger Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

9- MARCHÉ PUBLIC MUTUALISÉ DE BALAYAGE MÉCANISÉ DE LA VOIRIE ET DE NETTOYAGE DES AVALOIRS : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ *DÉLIBÉRATION 08*

Félix FLEURY rappelle à l'assemblée que la délibération n° 2021-10-04 du Conseil Municipal du 26 octobre 2021 a permis de mettre en place un groupement de commandes en application des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, entre la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et les communes de AIZENAY, APREMONT, BEAUFOU, BELLEVIGNY, FALLERON, PALLUAU, LE POIRE-SUR-VIE, SAINT-DENIS-LA CHEVASSE, SAINT-ETIENNE-DU-BOIS, SAINT-PAUL-MONT-PENIT, avec pour objet l'élaboration, la passation et l'exécution du marché de balayage mécanisé de la voirie et de nettoyage des avaloirs, pour le compte des membres du groupement.

Félix FLEURY informe l'assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancée le 4 mars 2022 avec une publication du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur de la ville d'Aizenay, coordinatrice du groupement, qui est le site <http://www.marches-securises.fr> afin que les entreprises puissent télécharger le dossier de consultation et candidater. Un avis a également été publié 8 mars 2022 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres était fixée au 8 avril 2022 à 12h00 et trois offres ont été remises dans les délais.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes susnommé s'est réunie le 29 avril 2022 au sein de la Mairie d'Aizenay, et, elle a décidé d'attribuer le marché public pour la réalisation des prestations de balayage mécanisé de la voirie et de nettoyage des avaloirs à l'entreprise GRANDJOUAN SACO VÉOLIA PROPRETÉ (44815 SAINT-HERBLAIN).

Le marché public est conclu à compter du 1er juillet 2022 (ou de la date de notification du marché public au titulaire si elle est postérieure) et prend fin le 30 juin 2023. Il est reconductible trois (3) fois par période de douze (12) mois. Chaque pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas reconduire le marché public.

C'est un marché public dit « composite » qui comprend deux parties :

- Partie I : marché traité à prix global et forfaitaire, pour les prestations récurrentes de balayage mécanique de la voirie ainsi que l'entretien et le curage des avaloirs sur les voiries.

- Partie II : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande traité à prix unitaires ou forfaitaires pour les interventions ponctuelle à la demande en lien avec le balayage mécanique de la voirie ainsi que l'entretien et le curage des avaloirs sur les voiries, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Pour la Ville de Bellevigny, le montant annuel de la partie I s'élève à 22 020,91 € HT (24 223,00 € TTC) et le montant maximum annuel de commande de la partie II est de 6 000 € HT.

Félix FLEURY demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché public pour la réalisation des prestations de balayage mécanisé de la voirie et de nettoyage des avaloirs avec l'attributaire désigné par la CAO du groupement de commandes à savoir l'entreprise GRANDJOUAN SACO VÉOLIA PROPRETÉ (44815 SAINT-HERBLAIN).

Félix FLEURY demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2021-10-04 du Conseil Municipal du 26 octobre 2021 concernant la mise en place d'un groupement de commandes en application des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, entre la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et les communes de AIZENAY, APREMONT, BEAUFOU, BELLEVIGNY, FALLERON, PALLUAU, LE POIRE-SUR-VIE, SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE, SAINT-ETIENNE-DU-BOIS, SAINT-PAUL-MONT-PENIT, avec pour objet l'élaboration, la passation et l'exécution du marché de balayage mécanisé de la voirie et de nettoyage des avaloirs, pour le compte des membres du groupement,

Vu la convention de groupement de commandes de balayage mécanisé de la voirie et de nettoyage des avaloirs signée le 15 novembre 2021,

Considérant la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 avril 2022,

Entendu l'exposé de Félix FLEURY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché public et tout acte afférent à venir avec l'entreprise GRANDJOUAN SACO VÉOLIA PROPRETÉ (44815 SAINT-HERBLAIN).

10- MARCHÉ PUBLIC MUTUALISÉ POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DES EXTINCTEURS ET DE DÉSENFUMAGE : AUTOIRISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

DÉLIBÉRATION 09

Félix FLEURY rappelle à l'assemblée que la mise en place d'un groupement de commandes en application des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, entre la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et des communes du territoire Vie et Boulogne avec pour objet l'élaboration, la passation et l'exécution du marché de fourniture et de maintenance des extincteurs et de désenfumage.

Félix FLEURY informe l'assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancée avec une publication du dossier de consultation des entreprises.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes a décidé d'attribuer le marché public pour la fourniture et la maintenance des extincteurs et de désenfumage à l'entreprise SAFE – 85140 ESSARTS EN BOCAGE.

Le marché public est conclu à compter de la date de notification du marché public au titulaire.

Félix FLEURY demande au Conseil Municipal d'autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché public pour la fourniture et la maintenance des extincteurs et de désenfumage avec l'entreprise SAS SAFE.

Félix FLEURY demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention de groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des extincteurs et de désenfumage

Considérant la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres,

Entendu l'exposé de Félix FLEURY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché public et tout acte afférent à venir avec l'entreprise SAS SAFE (85140 ESSARTS EN BOCAGE)

11- REMBOURSEMENT DE FRAIS

DÉLIBÉRATION 10

Jacky ROTUREAU informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la sortie à la Rochelle le 30 avril 2022, Monsieur Philippe BRIAUD a payé un acompte de 207 €uros pour la réservation du transport par car auprès de la société SOVETOURS.

Il propose que cet acompte lui soit remboursé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le remboursement de l'acompte à Monsieur Philippe BRIAUD.

12- PROPOSITION DE GRDF SUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU GAZ

DÉLIBÉRATION 11

Jacky ROTUREAU informe le Conseil Municipal que GRDF, dans le cadre de l'annonce du Gouvernement sur la fin du fioul, souhaite proposer une offre aux Bellevignois concernés et intéressés pour se raccorder au gaz à des conditions financières intéressantes.

À ce jour, 285 maisons individuelles sont chauffées au fioul et pourraient se retrouver sans mode de chauffage en cas de panne (et non remplacement).

Avec l'accord de la Municipalité, GRDF pourrait lancer une démarche d'information en octobre pour informer la population de cette possibilité.

Jacky ROTUREAU sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité cette proposition.

13- TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2023

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à procéder au tirage au sort de 15 personnes sur les listes électorales pour inscription sur une liste préparatoire au jury criminel 2023

Sur ces 15 personnes, 5 seront retenues par le Tribunal pour être Jurés aux Assises 2023.

Le tirage au sort consiste à tirer les numéros attribués aux électeurs bellevignois.

Sont désignés :

- | | | |
|------------|---------|-----------------------------------|
| → Page 460 | Ligne 2 | PINEAU Béatrice (épouse LARDIÈRE) |
| → Page 186 | Ligne 1 | DUCLOS Nicolas |
| → Page 218 | Ligne 1 | FUSEAU Julien |
| → Page 016 | Ligne 8 | AUDUREAU Roland |
| → Page 211 | Ligne 5 | FORT Yannick |
| → Page 539 | Ligne 3 | SAUVION Céline (GOUACHE-SAUVION) |
| → Page 307 | Ligne 2 | HUARD Jean-Claude |
| → Page 082 | Ligne 6 | BOURDIN Arnaud |
| → Page 340 | Ligne 4 | LE DU Cathie (FRÉNEAU) |
| → Page 345 | Ligne 5 | LEBAUD Louis |
| → Page 255 | Ligne 5 | GOURÉ Patrick |
| → Page 018 | Ligne 4 | AUVINET Roselyne (SEILLER) |
| → Page 319 | Ligne 6 | JAUNET Roseline (GIRARD) |
| → Page 474 | Ligne 1 | POTREAU Guillaume |
| → Page 126 | Ligne 1 | CHAPELEAU Annick (ROUX) |

14- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- Commune déléguée de Belleville sur Vie
 - ✓ Parcelles 019 AE 078 – 019 AE 081 – 019 AE 082 – 019 AE 083
M. & Mme Jacky MERCERON → Mme Christine ROUX et M. Victor LEGUAY
 - ✓ Parcelle 019 AC 471
M. & Mme Vincent LEFORT → M. Yohann BOCHE & Mme Clémence CHANTOME
 - ✓ Parcelle 019 AK 010
M. & Mme Marc BUTON → M. & Mme Paul-Henry Luu Viet NGO

- Commune déléguée de Saligny
 - ✓ Parcelle 279 ZN 381
M. Jérôme ROUX → M. & Mme Sylvain LIBAUD
 - ✓ Parcelles 279 AC 264 – 279 AC 262
Consorts VINET → M. & Mme FLEURY
 - ✓ Parcelle 279 ZW 480
M. J. BODET & Mme Sara BENABID → M. Joshua BOUCARD

- ✓ Parcelle 279 AB 288
Consorts POIRIER → M. & Mme MICHAUD
- ✓ *Pour information, parcelles situées en Zone UE (compétence Communauté de Communes Vie et Boulogne)*
 - ✓ Parcelles 019 ZL 039 – 019 ZL 049
SCI BERNARD → M. Sylvain BERNARD – M. Timmy BERNARD et M. Willo BERNARD
 - ✓ Parcelle 019 AE 147
Groupe PRIVAT → SCI LEOPOLD
 - ✓ Parcelle 019 AE 149
SCI LEOPOLD → Groupe PRIVAT

15- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- Intercommunalité (Jacky ROTUREAU)

Jacky ROTUREAU informe le Conseil Municipal de l'actualité de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

B- Urbanisme Cadre de Vie (Michel ALLAIN)

Michel ALLAIN évoque le compte-rendu de la commission du 4 mai 2022 :

- Bancs publics
- Politique des « poubelles urbaines »
- Église de Saligny
- Piétonnier RD 6
- Présentation de divers projets immobiliers

C- Marchés (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil de l'arrivée de deux nouveaux commerçants : « la Ferme de la Goichonnière » (Gaëtan MERIEAU) et « la Recousette » (Laura HUBER).

Monsieur BURGAUD, ostréiculteur, qui était présent sur la commune le dimanche a cessé son activité ; il est remplacé par Monsieur VALZHOGER.

D- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN évoque le premier Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD avec la nouvelle directrice et la demande d'un extérieur aménagé sécurisé.

La préparation de la semaine bleue et du goûter de fin d'année est en cours.

La prochaine réunion du CCAS se tiendra le lundi 23 mai.

Sophie PLISSONNEAU informe de la tenue des permanences « France Services » (sur rendez-vous).

E- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU informe qu'un point sur la restauration scolaire a été fait à la demande de l'APE des Chaumes. Une visite de cantine est prévue.

Elle fait également le point sur les conseils d'écoles.

La plaque commémorative « Samuel Paty » a été inaugurée au collège Saint Exupéry.

F- Enfance – Familles (Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS fait le point sur l'actualité de la commission.

G- Culture – Communication (Jean-Luc LARDIÈRE)

Culture :

Jean-Luc LARDIÈRE évoque la fresque « Jeanne de Belleville ». Celle-ci sera réalisée par Blandine LE PALLEC ; elle devrait être terminée dans un délai de 3 semaines environ.

L'inauguration officielle aura lieu le samedi 9 juillet.

Il présente le travail des élèves de 5^{ème} du collège sur Jeanne de Belleville.

Jean-Luc LARDIÈRE présente le programme des journées sur Jeanne de Belleville des 8 et 9 juillet.

Il informe le Conseil Municipal sur la programmation du festival l'Air d'en Rire avec deux spectacles à Bellevigny : Marc-Antoine le Bret le 30 septembre et Oldelaf et Arnaud Joyet le 1^{er} octobre.

Communication :

Jean-Luc LARDIÈRE informe que le prochain magazine sera distribué à partir du 11 juin avec pour « thème dossier » : Jeanne de Belleville.

H- Voirie (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)

Nicole DURAND-GAUVRIT fait le point sur les travaux en cours route de l'Épine.

Patrick SIMON évoque la réunion de commission où ont été planifiés les travaux à venir.

I- Sports-Vie Associative (Philippe BRIAUD)

Philippe BRIAUD évoqué :

- Les travaux de finition du boulodrome extérieur. L'éclairage est en commande
- Salle de sports de Saligny : pose de stores sur baies vitrées pour éviter les reflets
- 3 manifestation importantes à venir :
 - 26 mai : Tournoi de jeunes ESB Football
 - 18 juin : 60 ans du FCS
 - 25 et 26 juin : Autocross

La réunion pour les plannings des salles 2022 et 2023 a été organisée avec les associations bellevignaises.

J- Patrimoine (Félix FLEURY)

Félix FLEURY informe que la pose du parquet à l'Église Sainte Anne a été réalisée ; à venir l'éclairage.

Il informe le Conseil Municipal qu'une réflexion est actuellement en cours sur la vidéoprotection.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Fixation des tarifs de la restauration scolaire 2022/2023
2. Tableau des effectifs du personnel communal
3. Marché à bons de commande (travaux et entretien de la voirie) 2022/2025 : attribution du marché
4. Marché « mission de maîtrise d'œuvre » pour la construction d'une crèche : attribution de la mission
5. Rénovation énergétique de la Marelle, de la salle d'activités et de la Mairie déléguée de Saligny : demande de subventions
6. Charte « qualité des itinéraires de randonnée Vie et Boulogne »
7. Approbation de l'avenant n° 1 à la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes Vie et Boulogne et les Communes
8. Marché public mutualisé de balayage mécanisé de la voirie et de nettoyage des avaloirs : autorisation de signature du marché
9. Marché mutualisé « groupement pour la fourniture et la maintenance des extincteurs et de désenfumage » : autorisation de signature du marché
10. Remboursement de frais
11. Proposition de GRDF sur le raccordement au réseau gaz

PLISSON Régis <i>Excusé</i>	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole
BRIAUD Philippe	GALLIEN Anne-Jo	ALLAIN Michel	VILMUS Marie-Dominique
SIMON Patrick	PLISSONNEAU Sophie	LARDIÈRE Jean-Luc	MALGARINI Gwenaëlle
CHOUTEAU Annie	GOUAS Corinne	MARTIN Jacky	COCAULT Gaëlle
MIMEAU Nicolas	TENET Christiane	PAVAGEAU Didier	ROUBY Guillaume
BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald	MOUSSELEKY Denis	FRUGIER Marie-Dominique
BONNET Sébastien	GOBIN Sonia	GIRARDEAU Jérôme	VILLETTE Anne-Sophie
CACHO-SANCHEZ Jorge <i>Excusé</i>	VRIGNAUD Nadège	VIAIN Didier <i>Excusé</i>	BATY Annabelle
Florent DUBOIS			

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 18 mai 2022